Économie circulaire en Occitanie

État des lieux et chiffres clés

ÉDITION 2024

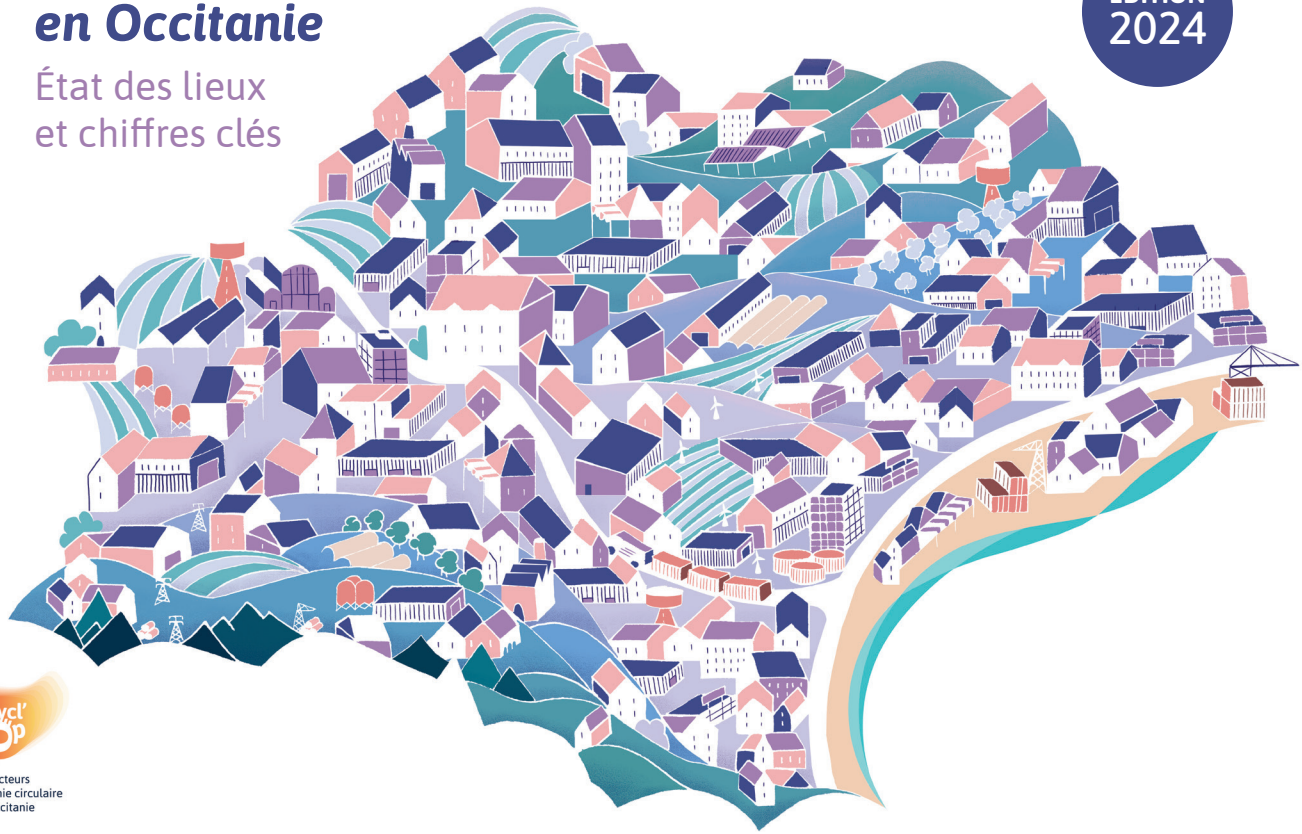

Cycl'Op

Les acteurs de l'économie circulaire en Occitanie

Économie circulaire, vers une transformation profonde et durable de nos modèles

L'impératif de la circularité

Le dernier rapport « Perspectives des ressources mondiales »[1], élaboré par le Groupe international d'experts sur les ressources et édité en 2024, révèle que l'exploitation intensive des ressources est le principal moteur du changement climatique, de la destruction de la biodiversité, et des crises environnementales (pollution, déchets).

L'extraction et le traitement des ressources matérielles (combustibles fossiles, minéraux, minéraux non métalliques et biomasse) représentent plus de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 40 % des impacts sanitaires liés à la pollution de l'air. La biomasse (cultures agricoles et sylviculture) est, quant à elle, responsable de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique associés à l'utilisation des terres.

Pour inverser la tendance, une transition vers une économie circulaire (augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminuer l'impact environnemental à tous les stades du cycle de vie des produits) est indispendable. Les objectifs ambitieux des politiques publiques nationales (Lois AGEC[2], TECV[3], climat et résilience, etc.) et régionales (SRADDET[4]) engagent les collectivités, les entreprises et les citoyens à transformer profondément leurs modèles de gestion, de production et de consommation vers plus de circularité.

Les mesures relatives à l'offre (production), doivent être complétées par les mesures relatives à la demande (consommation) pour atteindre nos objectifs en matière de climat, de biodiversité et durabilité.

Ce changement de paradigme **implique une vision systémique et appelle à la coopération et à l'engagement de tous les acteurs** : entreprises, territoires et individus.

- **Les entreprises** sont directement concernées sur toute leur chaîne de valeur (conception de l'offre, choix des approvisionnements, logistique, définition des modèles d'affaires, etc.) ainsi que dans leurs relations aux acteurs du territoire.
- **Les territoires** sont également au cœur des mécanismes de l'économie circulaire. Les Régions jouent un rôle renforcé au travers de leurs politiques publiques. Les collectivités s'inscrivent comme courroies essentielles de la transition notamment via les achats publics, le soutien à l'écologie industrielle et territoriale et sont en première ligne pour la gestion des déchets.
- **Les individus** sont fortement incités à modifier leur comportement en faveur d'une consommation plus responsable, en se focalisant sur l'acte d'achat et en prenant conscience de l'impact de leurs choix (produits labellisés, indice de réparabilité, bio, reconditionné, etc.).

1 International panel ressources

2 Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

3 Transition Énergétique pour la Croissance Verte

4 Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Documenter la dynamique circulaire en Occitanie

À partir d'une sélection d'indicateurs couvrant tous les piliers de l'économie circulaire, ce document présente un état des lieux de la progression vers une plus grande circularité dans la région Occitanie.

Cette première sélection est construite à partir de données existantes et disponibles, dans un objectif de comparaisons et de suivis dans le temps. Elle s'appuie sur la synthèse de données accessibles et exploitables au niveau régional. Ce bilan combine des données quantitatives, des éclairages et met en évidence les interactions entre les différents piliers.

Approche méthodologique

Pour documenter la dynamique circulaire en Occitanie, un benchmark des initiatives de suivi de l'économie circulaire a été réalisé début 2023. Il montre l'intérêt des territoires pour le sujet, certaines régions ayant abouti à un choix d'indicateurs (Île-de-France, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, etc.).

Au niveau national, 11 indicateurs clés ont été retenus pour rendre compte de la circularité de l'économie française au regard des autres pays européens. Parmi ces indicateurs, on distingue les indicateurs de performance matières et des indicateurs thématiques (écoconception, gaspillage alimentaire, etc.).

La première édition, réalisée par le Service des Données et Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique, date de 2017. Les services de l'État mettent à jour régulièrement les indicateurs.

Cet état des lieux en Occitanie constitue donc une première étape pour :

- déterminer si les indicateurs nationaux sont disponibles pour la région,
- proposer d'autres indicateurs (suivables dans le temps au niveau régional),
- mêler données quantitatives, éclairages et indiquer lorsque la donnée manque pour qualifier un enjeu.

Focus Cycl'Op : la plateforme numérique de l'économie circulaire en Occitanie

Initié grâce au Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC), Cycl'Op est un outil pour **se connaître, échanger et partager les ressources disponibles sur l'économie circulaire.**

POUR EN SAVOIR +
Consulter les initiatives remarquables en Occitanie :
www.cycl-op.org/initiative/

À CONSULTER

Déchets chiffres-clés. Édition 2023, ADEME

Indicateur clés pour le suivi de l'économie circulaire. Édition 2021, Ministère de la Transition Écologique

Indicateurs de l'Économie Circulaire

PAGES 6-9	APPROVISIONNEMENT DURABLE	Surface agricole en agriculture biologique ou en conversion (ha)	604 281 ha (2023)
		Part de la surface agricole en agriculture biologique en Occitanie (%)	19,3% (2023)
PAGES 10-13	ÉCOCONCEPTION	Nombre de licences Ecolabel Européen Occitanie (estimé) dont nombre de licences Ecolabel Européen pour les hébergements touristiques	Non estimé (2024) 8 (2024)
		Nombre total de labels Tourisme Durable délivrés (Ecolabels, Clef Verte, Ecogites, Gites Panda, Green Globe, Hôtels au naturel)	327 (2024)
		Nombre de projets d'écoconception accompagnés (ADEME, Occimore, BPI)	45 (2024)
		Nombre de projets d'écoconception accompagnés en cumulé depuis 2019	203 (2024)
		Montant des accompagnements de l'ADEME Occitanie sur l'écoconception (€)	237 k€ (2024)
PAGES 14-15	ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	Nombre de démarches actives en Occitanie	16 (2024)
		Nombre de démarches en réflexion	10 (2024)
		Nombre de démarches pérennes (5 ans et +)	7 (2024)
		Nombre de démarches consolidées (3 à 5 ans)	3 (2024)
		Nombre de démarches en lancement (- de 3 ans)	6 (2024)
		Proportion des démarches portées par des structures publiques (collectivités territoriales, etc.) (%)	84% (2024)
PAGES 16-17	ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION	Nombre d'organisations accompagnées sur l'EFC en cumulé (ADEME, Terres d'EFC) depuis 2018	82 (2024)
		Montant des accompagnements de l'ADEME Occitanie sur l'EFC (€)	363 k€ (2024)
PAGES 18-21	CONSOMMATION RESPONSABLE	Consommation d'énergie finale (TWh)	123,3 TWh (2022)
		Consommation d'énergie par habitant (MWh/hab)	20,4 MWh/hab (2022)
		Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (%)	24% (2022)
		Prélèvement d'eau au milieu naturel (tous usages sauf turbine, canaux et énergie) (m^3/hab)	242 m^3/hab (2022)
		Prélèvement d'eau potable au milieu naturel (m^3/hab)	95 m^3/hab (2022)
		Prélèvement d'eau industrielle au milieu naturel (m^3/hab)	22 m^3/hab (2022)
		Prélèvement d'eau d'irrigation au milieu naturel (m^3/hab)	126 m^3/hab (2022)
		Nombre de diagnostics gaspillage alimentaire MA CANTINE réalisés en cumul depuis 2020	1 717 (2023)
		Part de la population couverte par des actions anti-gaspillage alimentaire dans le cadre d'un PLPDMA approuvé (%)	64% (2023)

Indicateurs de l'Économie Circulaire

PAGES 18-21	CONSOMMATION RESPONSABLE	Nombre de PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)	63 (2024)
		Part de la population couverte par un PAT (%)	~98% (2024)
		Nombre de distributeurs de produits biologiques	1 799 (2023)
PAGES 22-25	ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE	Nombre de déchèteries disposant d'une zone de réemploi	148 (2021)
		Nombre d'artisans labelisés Répar'acteur	1 020 (2024)
		Nombre de recycleries/ressourceries adhérentes au Réseau National des Ressourceries et Recycleries (RNRR)	43 (2024)
		Nombre de bornes de dons Textile Linge Chaussures (TLC) sur le domaine public	5 631 (2023)
		Nombre moyen d'habitants desservis par une borne de don	1 085 (2023)
		Tonnage de TLC collecté (t)	24 426 t (2023)
		Nombre de bouteilles réemployables mises sur le marché	2 700 000 (2023)
		Nombre de points de collecte des bouteilles consignées (magasins, producteurs)	233 (2024)
		Nombre de bouteilles consignées collectées	130 000 (2023)
		Nombre de bouteilles réemployées (collectées, lavées, palettisées, vendues)	70 725 (2023)
		Nombre d'emplois liés à l'allongement de la durée d'usage (ETP salariés)	29 330 ETP (2022)
PAGES 26-29	VALORISATION DES DÉCHETS	Tonnage de déchets éliminés (incinération sans valorisation énergétique et stockage) (t)	1,56 Mt (2022)
		Part des déchets résiduels éliminés (tonnage de déchets éliminés / tonnage de déchets traités) (%)	43,3% (2022)
		Tonnage de déchets en valorisation énergétique (t)	0,93 Mt (2022)
		Part des déchets résiduels en valorisation énergétique (tonnage de déchets incinérés avec valorisation énergétique / tonnage de déchets traités) (%)	25,75% (2022)
		Tonnage de déchets en valorisation matière (t)	1,12 Mt (2022)
		Part de déchets en valorisation matière (%)	30,97% (2022)
		Tonnage de déchets traités (toutes formes de traitement confondus : compostage, méthanisation, incinération avec ou sans valorisation énergétique, centre de tri recyclage, TMB, stockage) (t)	3,61 Mt (2022)
		Tonnage issu des déchèteries envoyé vers le réemploi (t)	1 290 t (2021)

Approvisionnement durable, préserver efficacement les ressources

Définition

L'approvisionnement durable vise une extraction efficace des ressources, en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement, notamment dans le cadre de l'extraction minière (matières énergétiques ou minérales) ou dans l'exploitation agricole et forestière.

Plus largement, l'objectif de l'économie circulaire est de réduire le prélèvement de matières lié à la consommation.

Enjeux

En France, la Loi TECV de 2015 a fixé pour objectifs de baisser la consommation intérieure de matières par habitant (DMC) et d'augmenter sa productivité matières de 30 % sur la période 2010-2030.

Le PRAEC[1] Occitanie reprend, dans ses objectifs, de contribuer à la décorrélation entre croissance économique et consommation de ressources naturelles.

1 Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire

Évaluer la performance matières

Trois indicateurs de performance matières sont suivis au niveau national, ces indicateurs font partie des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU.

Consommation intérieure de matières (DMC : Domestic Material Consumption)

Correspond à la quantité totale de matières utilisées par une économie.

France :

11,2 t/hab. en 2022

Productivité matières

Correspond au ratio rapportant le Produit Intérieur Brut (PIB) à la consommation intérieure de matières (DMC). La cible pour 2030 est fixée à 3,46 €/kg.

France :

3,12 €/hab. en 2022

À noter que la consommation intérieure de matières est pour moitié liée aux matériaux de construction (sables, granulats) utilisés pour les infrastructures (transport, bâtiments).

Empreinte matières (RMC : Raw Material Consumption)

Intègre également les matières mobilisées hors de nos frontières pour produire et transporter l'ensemble des produits importés (notamment la consommation de combustibles et de minerais, tels que ceux utilisés pour produire l'acier importé).

14,9 t de matières sont utilisées par Français pour produire les biens et services qu'il consomme en 2021.

Source : Service des Données et Études Statistiques (SDES)

Le taux d'incorporation moyen de Matières Premières Recyclées (MPR) dans l'industrie française varie en fonction des filières : 71% pour les papiers et cartons, 63% pour le verre, 15% pour les plastiques. (source : ADEME, Bilan national du recyclage 2012-2021).

Ce type de données n'existe pas encore à l'échelle régionale.

L'approvisionnement durable en Occitanie c'est :

80 millions de tonnes
de matières alimentent chaque année le système économique de la région (source : Analyse des flux matières lors de l'élaboration du SRADDET et PRAEC).

Pour les entreprises, les choix d'approvisionnement représentent un **enjeu fort de production durable** : filières locales, matières premières issues du recyclage, choix de produits à faibles impacts, etc.

POUR EN SAVOIR +

Le diagnostic du métabolisme économique régional avait pour objectif d'identifier les flux et filières à fort enjeu et d'évaluer les opportunités de diversification du tissu économique régional. Ce diagnostic est disponible via le lien suivant :

www.cycl-op.org/static/h/forum-economie-circulaire-2021.html

FOCUS SUR

Approvisionnement durable, l'exemple de l'agriculture biologique

Dans le monde agricole, l'approvisionnement durable peut s'illustrer au travers du développement de l'agriculture biologique. L'Occitanie se distingue dans ce domaine en tant que **1ère région en production biologique**. En 2023, **19% de la Surface Agricole Utile (SAU) est bio** (vs 10% en moyenne nationale). Après une croissance permanente pendant 10 ans, on observe une légère baisse entre 2022 et 2023 au niveau national et régional.

1ère région
en production biologique de France

En 2023,
14 125 producteurs

604 281 hectares

La Surface Agricole Utile (SAU) bio :

X3 en 10 ans entre 2012 et 2022

+35% depuis 2018

ÉVOLUTION DU BIO EN OCCITANIE

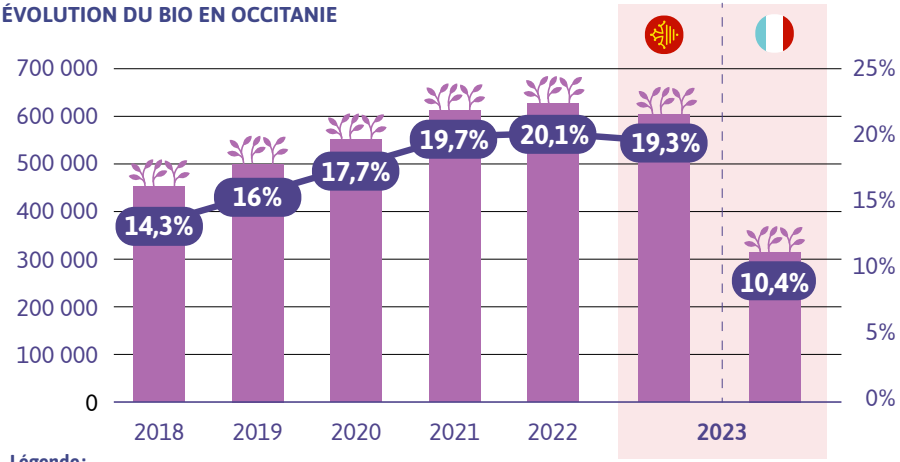

Légende:

Surface agricole en agriculture bio ou en conversion (en ha)

% surfaces bio / surface agricole en Occitanie

Source: https://agriculture.gouv.fr

Un tel ancrage régional permet de se diriger vers **une alimentation plus durable et souveraine** en développant des systèmes alimentaires territorialisés notamment via la restauration collective (83% du bio consommé en France est produit en France).[1]

1 Voir le chapitre « Consommation responsable »

L'analyse du système alimentaire réalisé en 2022-2023 montre que la région Occitanie dispose d'une production diversifiée:

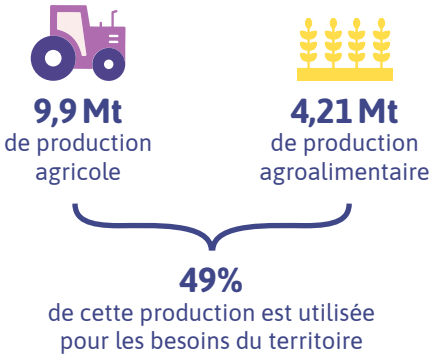

Pour répondre aux attentes des habitants, la région importe des denrées brutes (5,4 Mt) et transformées (8,4 Mt) et exporte, dans le même ordre de grandeur, une partie de la production en dehors de l'Occitanie.

Écoconception, intégrer l'offre circulaire

Définition

La pratique de l'écoconception consiste **à limiter les impacts des produits, procédés ou services sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, tout en préservant leurs qualités d'usage**. Elle implique une analyse complète de tous les aspects environnementaux, de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie, en passant par la fabrication, la distribution, l'utilisation et le transport.

Évaluer l'écoconception

Au niveau national, l'indicateur de suivi retenu pour illustrer l'écoconception était l'**Écolabel Européen** qui couvre 24 catégories de biens et services (détergents, cosmétiques, peinture, hébergement touristique, etc.). Il intègre des critères et des seuils à respecter pour la réduction des impacts environnementaux et la performance selon les produits ou services : teneur en Composés Organiques Volatils (COV), substances contenues, biodégradabilité, réduction des consommations d'énergie, etc. Ce label se positionne comme un repère de référence entre offre et achat durables.

Un nouvel indicateur a été introduit en 2024 : il s'agit du nombre de brevets liés au recyclage et aux matières premières secondaires qui traduit l'innovation dans ce domaine.

L'essentiel des démarches d'écoconception est probablement intégré dans les démarches d'innovation des entreprises.

« **3/4 des entreprises** ont intégré l'écoconception dans leur stratégie, dont 1/3 systématiquement.
21% des entreprises appliquent la démarche d'écoconception à un niveau généralisé du portefeuille des produits mis sur le marché. »

Source : Baromètre Ecoconception ADEME 2020

L'écoconception en Occitanie c'est :

L'écoconception en Occitanie continue sur sa lancée. En 2024, pas moins de 45 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement à l'écoconception personnalisé pour réduire leur impact environnemental.

Ces accompagnements, principalement financés par l'ADEME, visent à :

- **Obtenir l'écolabel européen** : 31% des entreprises accompagnées, dans le secteur touristique, visent cette certification, grâce au soutien du Fonds Tourisme Durable.
- **Faire les premiers pas en écoconception** : 42% des entreprises profitent du guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » pour découvrir les bonnes pratiques et mettre en place des actions concrètes.

Nouveautés 2024
Le numérique et le textile à l'honneur :

Ces secteurs s'intéressent de plus en plus à l'écoconception, avec l'émergence de la labellisation numérique responsable et du développement de l'affichage environnemental dans le textile.

NOMBRE DE PROJETS D'ÉCOCONCEPTION ACCOMPAGNÉS EN OCCITANIE

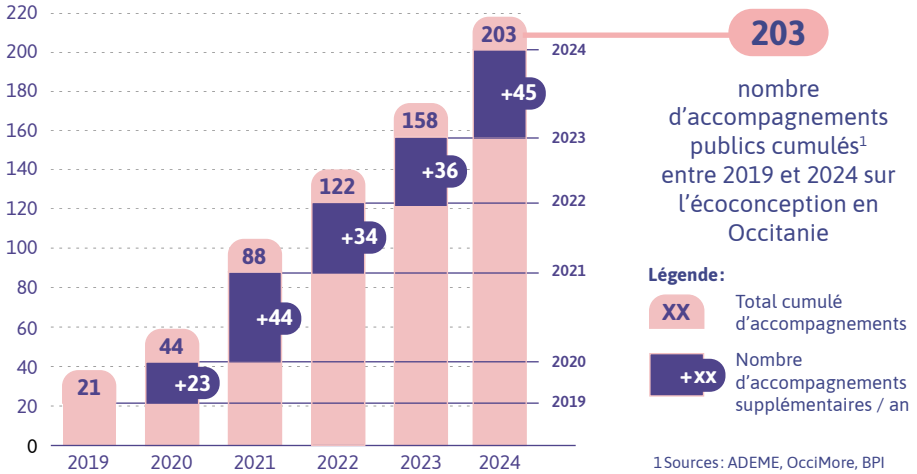

1 Sources : ADEME, OcciMore, BPI

Le budget de l'ADEME dédié à l'écoconception reste important avec 237 k€ en 2024 (même montant qu'en 2023). Les TPE et PME sont les principales bénéficiaires de ces accompagnements.

L'Occitanie est la deuxième Région française à mettre en place un **programme régional de sensibilisation et d'accompagnement à l'écoconception**. Initié en 2019, ce programme est porté par OcciMore[2], relais régional du Pôle Ecoconception, soutenu par l'ADEME, la Région Occitanie et Valdelia. Depuis 2023, BPI accompagne également les entreprises sur cette thématique.

2 https://programme-occimore.fr/

La norme **ISO 14001** a évolué en 2015 pour introduire les notions de **cycle de vie** et **d'écoconception** dans l'élaboration d'un Système de Management Environnemental (SME). Selon les données de l'AFNOR, l'un des principaux organismes certificateurs ISO 14001, l'Occitanie compte près de **200 entreprises certifiées ISO 14001 en 2024**, soit plus de 40% par rapport à 2019. L'intégration de la **perspective de cycle de vie** permet d'accroitre significativement le déploiement de l'écoconception au sein des entreprises.

Innovation et Écoconception

Au niveau national, le nombre de brevets liés au recyclage et aux matières premières secondaires déposés varie entre 40 et 50 chaque année. En 2020, ce chiffre est de 27, probablement lié au COVID 19.

L'Occitanie propose **un environnement favorable à l'innovation** et à la R&D. Selon l'INSEE[1], en 2019, les entreprises industrielles régionales ont **consacré 190,5 M€ à la protection de l'environnement en dépenses courantes, études et investissements** (dont 12,9 M€ dans des investissements procurant des performances environnementales supérieures au standard du marché).

La région se classe **1ère région française en effort de recherche** avec 5,8 M€ consacrés aux dépenses R&D, soit 3,5% du PIB.

1 Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LE SAVIEZ-VOUS ?

Circulades

Lancé en 2022 et porté par l'Université de Toulouse avec le soutien de la Région Occitanie, le programme de recherche interdisciplinaires Circulades s'appuie sur la collaboration de 36 laboratoires et plus de 180 chercheurs appartenant à l'ensemble des organismes de recherche du territoire d'Occitanie. L'ambition est de mener des recherches pionnières et appliquées sur le sujet de l'économie circulaire. En 2024, a été organisé le premier congrès interdisciplinaire sur l'économie circulaire avec plus de 139 contributions émanant de 300 chercheurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
https://circulades.univ-toulouse.fr/

Le déploiement de l'écoconception soutenu par les dispositifs réglementaires

La loi AGEC s'articule notamment autour du mieux produire et de la lutte contre l'obsolescence programmée. Elle spécifie que les éco-organismes devront atteindre **des objectifs chiffrés en matière d'écoconception**. Les producteurs soumis aux filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) devront élaborer tous les cinq ans un Plan d'action de Prévention et d'Écoconception (PPE) de leurs produits. Le principe même de « pollueur-payeur » incite à l'écoconception puisqu'il implique l'intégration par le producteur du coût de prévention et de gestion des déchets. En passant de 13 filières REP avant 2019 à plus de 20 d'ici 2025, **une majorité des biens de production devrait être concernée.**

FOCUS SUR

Écoconception, l'exemple du tourisme durable

2ème pôle économique de la région, la filière touristique est un secteur majeur du territoire. L'écoconception est un moteur de développement économique : il s'agit, pour les hébergeurs, de proposer une offre attractive et différenciante permettant de répondre à la fois aux attentes croissantes des clients en hébergements écoresponsables et aux enjeux de transition écologique, en réduisant les impacts liés à l'activité.

Plusieurs labels environnementaux garantissent une réduction des impacts tout au long des principales étapes du cycle de vie du service proposé par l'établissement touristique : achats responsables, réductions des consommations d'eau et d'énergie (sanitaires, nettoyage du linge, chauffage, éclairage, etc.), meilleure gestion des déchets, choix des produits utilisés, promotion des transports écologiques, entretien des espaces verts, etc.

327
nombre **d'établissements labellisés « tourisme durable »** en Occitanie (2024) *Écolabels, Clef Verte, Ecogîtes, Gîtes Panda, Green Globe, Hôtels au naturel.*
Certains établissements peuvent avoir obtenu plusieurs labels.

+56%
évolution du nombre d'établissements labellisés *Clef Verte* en Occitanie en 1 an (par rapport à 2023),
soit : **245** établissements labellisés en 2024.

17 entreprises
sont en cours d'obtention de l'écolabel européen en 2024 grâce à l'accompagnement de l'ADEME (Fonds Tourisme Durable / Tremplin) visant à accélérer la transition écologique des restaurateurs et des hébergeurs, soit plus du double par rapport à 2023.
Au total en Occitanie, entre 2021 et 2024, 600 établissements ont été accompagnés à la réalisation d'un diagnostic tourisme durable (équivalent à l'écolabel), par les partenaires de l'ADEME, et 410 entreprises ont été bénéficiaires du Fonds Tourisme Durable. Retrouvez la dynamique collective sur Cycl'Op : www.cycl-op.org.

EIT & EFC, déployer de nouveaux modèles économiques coopératifs

1 Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Définition

L'écologie industrielle et territoriale vise à la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières premières, d'énergie, etc.

Enjeux

Un des enjeux de l'EIT consiste à faire se rencontrer les différents acteurs pour identifier les offres et les besoins et créer un climat favorable aux collaborations. L'animation, via le réseau régional SYN'Occ reconduit en 2024 pour 2 ans, permet l'émergence et l'accompagnement de plusieurs projets de territoire.

L'EIT en Occitanie c'est :

16 démarches actives et **10 démarches en réflexion**

avec des niveaux de maturité différents (pérennes, consolidées et en lancement).

(source : Cartographie Synapse, consolidé avec le réseau SYN'OCC - 2024)

190 démarches sont actives en France

(source : Cartographie Synapse - 2024)

À noter que **l'indicateur d'EIT n'est pas exhaustif de l'ensemble des démarches de mutualisation et de substitution**. Des relations interentreprises, permettant la substitution de ressources ou la mutualisation de moyens, peuvent **émerger spontanément entre industriels voisins,** sans pour autant être identifiées et quantifiées dans l'indicateur EIT retenu dans ce document qui intègre une notion de territorialité avec plus de deux acteurs.

Le nombre total de démarches actives au niveau national s'élève à 190 en 2024. Cette stabilité relative est due aux fusions qui s'opèrent pour assurer la pérennité des démarches.

En région Occitanie, on observe une croissance modérée, avec 16 démarches actives contre 14 en 2023. Si aucune fusion n'a été enregistrée, on constate une évolution opérationnelle avec **une consolidation des démarches**. Par exemple, la démarche des synergies du Pastel présente sur 4 communautés de communes et qui regroupe de nombreux acteurs (DECOSET, Trifyl, SPLA Les Portes du Tarn, GRDF, RIGAL Group, SGTP LACLAU, REFLEXE Repartition PHARMA, CITE...) était préalablement animée au travers d'une convention. En 2024, la gouvernance entre les acteurs s'est traduite par la création d'une association.

NOMBRE DE DÉMARCHES EIT ACTIVES EN OCCITANIE EN 2024

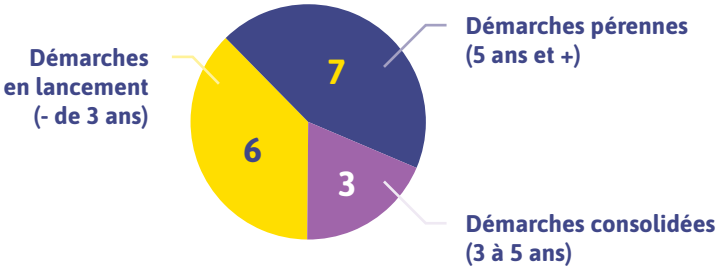

La majorité des démarches en Occitanie s'inscrivent dans la durée : elles sont engagées et actives depuis plus de 3 ans.
Ces initiatives, majoritairement **portées par des structures publiques (84%)**, se concentrent autour de 2 types de synergies :

- la mutualisation (énergie, achats groupés, emplois partagés, logistique commune, conciergerie d'entreprise, etc.)
- la substitution (échange de flux industriels, énergie fatale, co-produits, etc.).

La démarche Synergies Éco-circulaires de Toulouse Métropole est arrivée au bout des 3 premières années d'animation avec **des résultats très satisfaisants**. Sur les 707 entreprises mobilisées, 369 pistes de synergies ont été identifiées, 23 réalisées et plusieurs sont à l'étude ou en concrétisation. Les gains se chiffrent déjà à **15,9 k€ d'économie et 367 k€ de CA générés**. Au niveau des ressources, les premières économies s'élèvent à :

30 t eqCO_2
de réduction de GES

3,2 t de réduction de consommation de matière

137,2 m^3
de réduction de consommation d'eau potable

45t
de réduction de déchets envoyés à l'élimination

1,3 t
de déchet dont la gestion a été améliorée vers le réemploi

De nouveaux acteurs, comme Ad'Occ, l'agence de développement économique de la Région, s'associent à la promotion de l'EIT. L'EIT est apparue comme un besoin pour gérer autrement les zones d'activités, créer des relations inter-entreprises, optimiser les ressources, animer le développement économique local (ne pas faire que la commercialisation de sites). Ainsi Ad'OCC a nommé une référente EIT et sensibilisé les développeurs économiques des collectivités occitanes à l'EIT (5 sessions en 2024) pour animer, gérer et développer autrement leur territoire : il s'agit d'accompagner l'évolution vers un nouveau métier de développeur économique en pensant sobriété de la ressource.

2 Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)

Définition

L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) désigne un modèle économique d'entreprise qui vise à remplacer la vente d'un bien matériel ou d'un service traditionnel par la vente de l'usage du bien en valorisant les effets utiles, c'est-à-dire les bénéfices apportés aux clients. **Il s'agit d'asseoir son chiffre d'affaires non plus sur un volume de ventes de biens mais sur une performance d'usage.**

L'EFC en Occitanie c'est :

82 organisations

ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement sur l'EFC.
(sources : nombre cumulé, sans doublon, ADEME et Terres d'EFC, 2024)

Ce qui représente **environ 15% de l'ensemble des démarches au niveau national**. À noter que certains projets peuvent bénéficier d'accompagnements successifs, par exemple lorsqu'un accompagnement individuel fait suite à un parcours collectif.

FOCUS SUR ROSE

Né sous l'impulsion de la Région Occitanie et de l'ADEME Occitanie, ROSE « **Réflexion et Orientation vers une Stratégie Environnementale** » est le fruit d'une coopération territoriale entre le Pôle éco-conception, Terres EFC Occitanie et Syn'Occ, réseau animé entre 2020 et 2023 par Inddigo, Mydiane et Colibree.

Cet outil vise à fournir un soutien précis et personnalisé pour aider à identifier quelle est, entre l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), ainsi que l'écologie industrielle territoriale (EIT), l'approche la plus adaptée aux problématiques et au contexte de l'entreprise.

https://rose-orientation.fr/

L'évolution sur le territoire

On constate une forte augmentation du nombre d'accompagnements entre 2017 et 2024. L'ADEME Occitanie, la Région Occitanie et le relais régional Terres d'EFC Occitanie[1] participent activement à déployer cette communauté de pensée. Grâce à l'existence de cette animation régionale, **le nombre de structures qui ont été accompagnées a pu prendre de l'ampleur, passant de 16 à 82 en 6 ans**. Le budget consacré par l'ADEME Occitanie sur cette thématique a fortement augmenté passant de 104 k€ en 2022 à **environ 370 k€** en 2023 et 2024. Les dépenses sont dédiées en grande partie à **l'animation et aux actions du réseau Terres d'EFC** et depuis 2023 au **soutien des projets de coopération dans les territoires** (Appel à projets COOP'TER : Territoires de Services et de Coopérations).

Parmi les 82 entreprises accompagnées, 6 ont également suivi un accompagnement régional en écoconception. **Le modèle d'EFC conduit à une réduction des impacts environnementaux à travers ses objectifs de durabilité et de performances des usages** (suppression de l'obsolescence programmée, allongement de la durée de vie des produits) puisque l'entreprise reste propriétaire du produit. La réduction des flux de matières premières et d'énergie est aussi induite par la rationalisation des coûts de production, de maintenance, de transport, etc. **Il existe ainsi un lien étroit entre écoconception et EFC.**

Ce type de démarche nécessite du temps, car il s'agit d'opérer une transformation profonde de l'entreprise au travers de l'internalisation de nouvelles compétences, mais aussi l'accompagnement au changement des équipes et des clients. **Il faut au moins 3 à 4 ans pour observer un basculement ; les entreprises sont donc accompagnées sur plusieurs années par Terres d'EFC.**

Le panorama national 2019-2023 a montré de réelles transformations du modèle économique dans 27% des cas (source : ADEME 2023).

1 www.terres-efc-occitanie.com

FOCUS SUR COOP'TER

COOP'TER soutient les coopérations économiques territoriales fondées sur des modèles économiques répondant aux enjeux de la transition écologique et sociale. Son originalité est de lier la recherche et l'action.

Son objectif principal est de **produire, partager et diffuser de nouvelles connaissances** pour aider les coopérations économiques territoriales de transition à émerger et à se consolider, et évaluer et améliorer les effets écologiques, sociaux et économiques de ces initiatives territoriales.

Sur près de 30 projets territoriaux soutenus par les Directions régionales ADEME depuis 2020, 4 l'ont été en Occitanie.

https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/7086-carnet-des-projets-2024-programme-coop-ter.html

Consommer responsable & allonger la durée d'usage : un enjeu de société

La consommation des ménages représente + de 46% du PIB. Le premier poste budgétaire des Français est le logement (1/4 des dépenses).
Source : INSEE 2023

1 Consommer différemment et mieux informer le consommateur

La transition vers une économie circulaire mise sur une boucle d'entraînement mutuel de l'offre et de la demande.
Consommer responsable implique d'agir en priorité lors de l'acte d'achat :

1. **s'interroger sur son besoin réel**
2. **privilégier les alternatives à l'achat** (emprunt, partage, location, réparation)
3. **choisir des produits à moindre impact** (labels environnementaux, occasion, reconditionnés, porteurs d'un bon indice de réparabilité, etc.).

Cela nécessite d'être mieux informé sur les possibilités qui s'offrent à chacun.
C'est ce que propose le site : https://epargnonsnosressources.gouv.fr/

La consommation responsable en Occitanie c'est :

La consommation d'eau en Occitanie

La consommation d'eau prélevée au milieu naturel, exprimée en m³/habitant, reste relativement stable pour les usages industriels et l'eau potable. Pour l'irrigation, elle est sujette à de fortes fluctuations liées aux périodes de sécheresses, notamment en 2022.

PRÉLÈVEMENT EN EAU

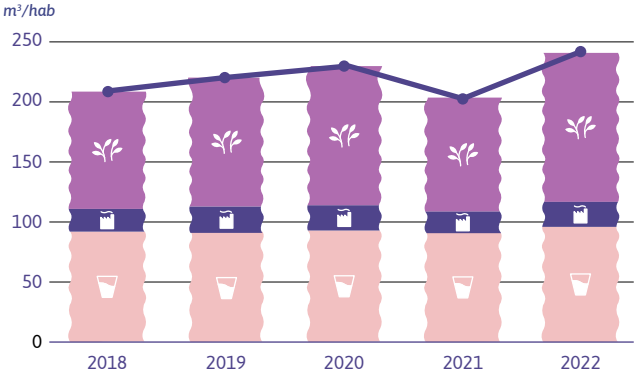

Légende :

- Prélèvement eau irrigation en m³/hab
- Prélèvement eau industrielle en m³/hab
- Prélèvement eau potable en m³/hab
- Prélèvement d'eau (tous usages sauf turbine et énergie) en m³/hab

Source : www.eaufrance.fr

La consommation d'énergie en Occitanie

La consommation d'énergie finale en Occitanie atteint **123 TWh en 2022**. Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire, la consommation d'énergie par habitant a diminué en 2022 pour atteindre un niveau inférieur à 2019. Ceci confirme la tendance amorcée ces dernières années.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

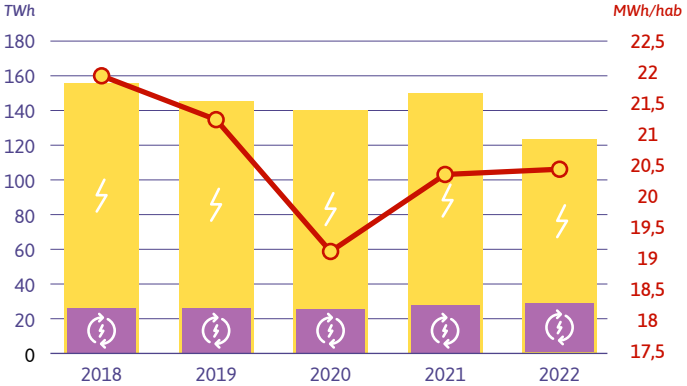

Légende :

- Consommation d'énergie finale TWh
- Part des ENR dans la consommation en TWh
- Consommation d'énergie par habitant MWh/hab

Source : données et analyse ORCEO 2024

Le gaspillage alimentaire en Occitanie

Au niveau national, la consommation responsable est illustrée par un indicateur de gaspillage alimentaire, répondant en cela aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU d'ici à 2030 (ODD).

> **« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée ».**
>
> Code de l'Environnement, article L541-15-4

L'objectif gouvernemental vise une réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2030 par rapport à 2015, avec une problématique prioritaire centrée sur la distribution et la restauration collective d'ici 2025 et en renforçant les interdictions de destruction des invendus (dons, etc.).

En France, le gaspillage alimentaire représente **63 kg/hab/an**[1] et est estimé à 4,3 Mt/an en 2021**.**

En Occitanie, les actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire sont majoritairement portées par les collectivités.

1 717
nombre de **cantines ayant commencé un diagnostic sur le gaspillage alimentaire** depuis 2020.
(chiffre cumulé, 2023)

64%
de la **population est couverte par des actions anti-gaspillage alimentaire** dans le cadre des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
(2023)

98% de la population couverte par un des 64 Projets Alimentaires Territoriaux (2024)

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à soutenir l'agriculture locale en renforçant l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations. Cela se traduit par une approche globale qui favorise l'agroécologie, les circuits courts, l'éducation à l'alimentation et l'agritourisme. L'objectif est de promouvoir une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger » pour une alimentation plus saine et durable.

L'Occitanie est une région riche en diversité de projets alimentaires territoriaux et une des plus dynamique de France avec un nombre de PAT en constante progression depuis 2014. Les PAT sont portés par une multitude d'acteurs (collectivités territoriales, associations...). En 2024, on observe une plus grande implication des Conseils Départementaux, ce qui permet une coordination inter PAT et une mise en synergie des acteurs opérationnels.

1 Source : SDES, Service des Données et Études Statistiques

Le dispositif de reconnaissance des PAT qui comporte 2 niveaux a été lancé par le ministère en charge de l'agriculture en 2017, afin d'identifier et valoriser les projets déjà existants et de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

NOMBRE DE PAT

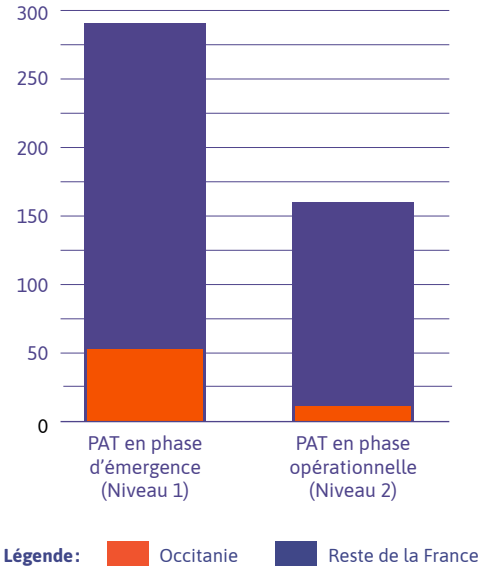

La consommation de produits biologiques en Occitanie

1 799

nombre de distributeurs de produits biologiques en Occitanie en 2023. Après avoir connu une forte augmentation entre 2018 et 2021 (+80%), la tendance est depuis deux ans à la baisse (-10% par rapport à 2022).

NOMBRE DE DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN OCCITANIE

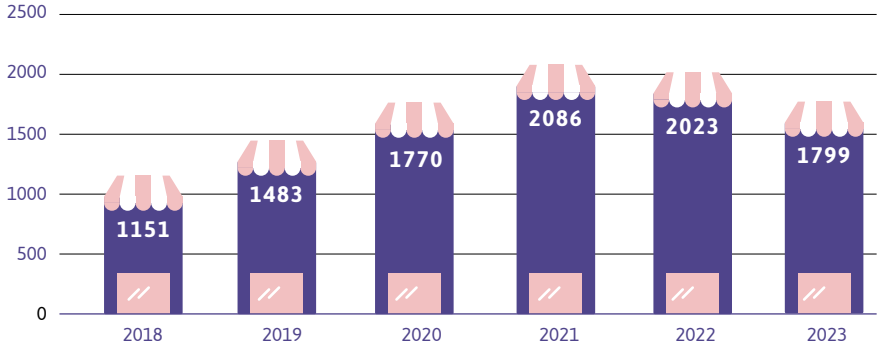

L'Occitanie est la **3e région en nombre de distributeurs de produits biologiques** derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. L'offre des distributeurs illustre la demande croissante des consommateurs pour une consommation plus responsable et marque la tendance vers un changement de pratiques. La grande majorité des distributeurs de produits biologiques propose également de la vente en vrac : produits présentés sans emballages, quantité choisie par le consommateur, etc.

2 Réparer, Réemployer, Réutiliser

Faciliter la réparation, le réemploi et la réutilisation afin que le produit ne devienne pas un déchet: un levier circulaire essentiel.

Au niveau national, le suivi de ce pilier est illustré par les dépenses des ménages consacrées à l'entretien et à la réparation des produits (hors entretien des véhicules). En 2020, ce montant est de 99€/hab., les ménages consacrant la majorité du montant de ces dépenses (40%) à la réparation de matériel audiovisuel photographique et de traitement de l'information.

L'allongement de la durée d'usage en Occitanie c'est:

148
zones de réemploi en déchèterie
en Occitanie
(Source: SINOE- enquête collecte - 2021)

Le nombre de zones de réemploi en déchèterie a continué à progresser passant de 105 à 148 entre 2019 et 2021. La marge de progression reste encore très importante puisque l'Occitanie compte 564 déchèteries en 2022, 75% ne sont donc pas encore couvertes.

Les zones de réemploi sont des espaces au sein des déchèteries qui permettent aux citoyens de déposer les produits dont ils souhaitent se défaire et qui sont encore en état de fonctionnement (vaisselle, jouets, mobiliers, etc.). Les objets sont triés-nettoyés, réparés, revendus en créant des emplois, le plus souvent au sein d'associations locales.

43
ressourceries d'Occitanie portées par 34 associations affiliées au réseau national des ressourceries et recycleries en 2024. **Leur nombre a plus que triplé en 5 ans** (vs 2018).

En 2021, elles ont collecté plus de 3 200 tonnes et regroupent plus de 570 salariés. À cela s'ajoutent les recycleries non affiliées au réseau.

Les objets abandonnés y trouvent une seconde vie à faible prix. Leur remise sur le marché ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. Elles créent des emplois locaux et investissent leurs revenus au service de l'intérêt général et au sein du territoire.

> **«Si chaque ménage français avait la possibilité d'augmenter d'un an la durée d'usage de ses équipements, l'économie totale réalisée serait de 27 milliards d'euros et 6 millions de tonnes eqCO_2»**
> Source: ADEME-Déchets-chiffres clés – l'essentiel 2021

Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat ont créé le label Répar'acteur qui permet d'identifier les artisans de la réparation qui respectent un cahier des charges de qualité.

1 020
Répar'acteurs sont identifiés aujourd'hui en Occitanie (2024), soit :

+57%
d'artisans labellisés par rapport à 2019.

NOMBRE D'ARTISANS LABÉLISÉS RÉPAR'ACTEUR EN OCCITANIE

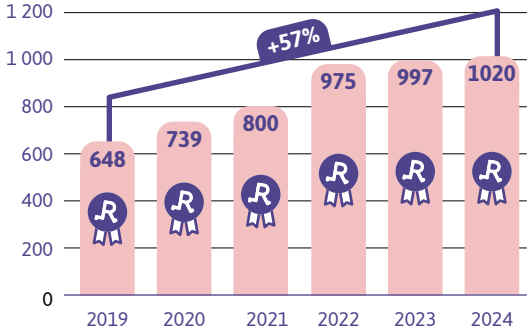

FOCUS SUR Les bouteilles en verre consignées

Deux opérateurs exemplaires en Occitanie : Consign'Up et Oc'Consigne

En proposant conseils, solutions techniques, matériel de collecte, organisation logistique et prestation de lavage, les deux opérateurs accompagnent les collectivités, les producteurs (vignerons, brasseurs, producteurs de jus de fruits, etc.), les verriers (écoconception de bouteilles), les distributeurs et les consommateurs vers un modèle de **réemploi**.

233
nombre de points de collecte (magasins et producteurs) (2024) soit **une augmentation de 73%** entre 2023 et 2024.

130 000
nombre de bouteilles collectées (2023), leur nombre a été multiplié par 2,5 en 3 ans. À noter que le nombre de bouteilles réemployables mises sur le marché s'élève à 2 700 000 en 2023, il était de 550 000 bouteilles en 2021, soit 5 fois plus en 2 ans.

70 725
nombre de bouteilles (collectées, lavées, palettisées, vendues) remises sur le marché (2023), soit une augmentation de 53% entre 2021 et 2023.

4
centre de lavage des emballages sont désormais opérationnels en Occitanie (source : ADEME, observatoire du réemploi).

FOCUS SUR

Allonger la durée d'usage, l'exemple du textile

Le gisement de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), en Occitanie, est estimé à **56 000 tonnes** (2018) et **250 millions de pièces textiles et chaussures mises sur le marché** (2019).
(Source : RECYCL'Occ Textile - janvier 2020)

5 631
nombre de bornes de dons sur le domaine public (PAV) (2023).
Le nombre de bornes de collecte des textiles et chaussures usagés à augmenter de 6% depuis 5 ans, mais le taux d'équipement reste globalement stable, soit 12% du nombre total de bornes installées en France. En Occitanie, en 2023, **1 borne couvre en moyenne 1 085 habitants** contre 1 422 habitants au niveau national.

24 426 tonnes collectées (2023)
(268 161 tonnes au national), soit 4 kg/hab (contre 3,97 kg/hab au national).

Le taux de réemploi national est de 58,6% du flux trié.
Si l'on applique ce taux à l'échelle régionale on peut estimer que **8 474 tonnes sont réemployées**.
(Évaluation statistique à partir des ratios Refashion, traitement ORDECO - 2023)

FOCUS TEXTILE EN OCCITANIE

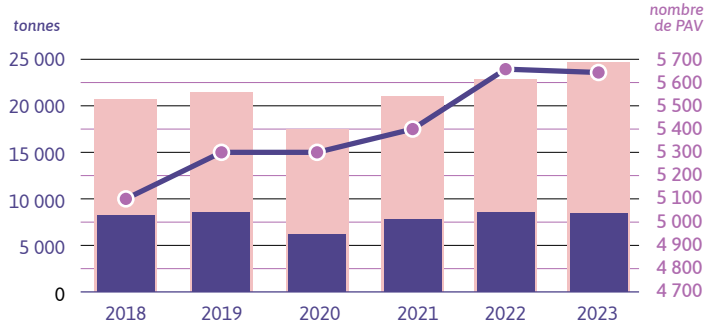

Légende :
- Quantité collectée en tonne
- Quantité réemployée en tonne
- Nombre de bornes de dons sur le domaine public (PAV)

L'emploi dans le secteur de la réparation

En Occitanie, **les secteurs d'activité favorisant l'allongement de la durée d'usage individuelle et collective emploient près de 30 000 personnes en 2022**.

L'évolution est plus rapide en Occitanie (+17,6% entre 2020 et 2022) qu'en France (+15,4%). Pour autant, la région concentre moins d'emplois dédiés que la moyenne France (48 ETP salariés pour 10 000 habitants en Occitanie contre 54 ETP, en moyenne, France).

Cette dynamique est largement **portée par les domaines de la réparation** (73% des emplois, **principalement pour le secteur des véhicules**) et de la location.

EMPLOIS ETP SALARIÉS LIÉS À L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE ET L'UTILISATION COLLECTIVE

	ETP SALARIÉS					
	Occitanie			France (hors Mayotte)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Location	5 904	6 571	7 047	81 347	88 087	92 173
Réemploi	353	424	472	5 516	6 484	7 298
Réparation	18 438	20 635	21 524	218 851	241 447	249 447
Réutilisation	242	266	287	2 842	3 015	3 052
TOTAL	**24 938**	**27 896**	**29 330**	**308 556**	**339 033**	**355 970**

(Source : INSEE, Flores 2020-2022)

En Occitanie, le secteur de **la réparation des biens des ménages (hors véhicules)** ne représente que 8% du volume d'emploi lié à la réparation, avec près de **1 700 salariés ETP** sur les 21 524 ETP (2022).

Les réparateurs d'ordinateurs, d'appareils électroménagers et électroniques sont les plus représentés (en regroupant 75 % des emplois de cette « sous-catégorie »).
(Source : INSEE, Flores 2022)

FOCUS RÉPARATION DES « MÉNAGES »
(OCCITANIE 2022)

	ETP salariés	Répartition ETP
Réparation d'ordinateurs et d'équipement périphériques	628	36%
Réparation d'équipement de communication	90	5%
Réparation de produits électroniques grand public	96	6%
Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	488	28%
Réparation de chaussures et articles en cuir	70	4%
Réparation de meubles et équipement du foyer	24	1%
Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	48	3%
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	288	17%
TOTAL	**1 731**	**100%**

Déchets, diminuer les volumes et mieux valoriser

Enjeux

La gestion des déchets doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets (Directive Cadre Déchet européenne de 2008). Cette hiérarchie permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire. Il s'agit de :

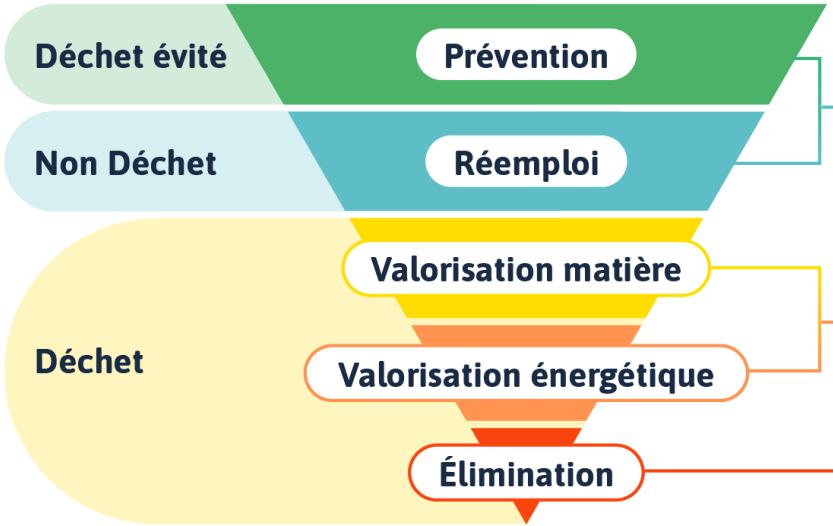

1. Privilégier la **prévention afin d'éviter et diminuer** la quantité de déchets (de l'écoconception au réemploi, etc.).

2. **Orienter vers la valorisation** : matière en priorité (recyclage et valorisation organique) ou énergétique.

3. **Éliminer** par stockage qui représente une perte de ressources car il n'y a plus de valorisation possible.

Objectifs nationaux

La Loi AGEC complète la Loi TECV avec de nouveaux objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

- **Réemploi :** atteindre 5 % de réemploi/réutilisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2030 (en tonnage).
- **Valorisation :**
  → atteindre 55% de valorisation matière des DMA en 2025 (65% en 2035),
  → atteindre 70% de valorisation énergétique des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.
- **Élimination :** réduire les DMA admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de DMA produits (en tonnage).

Objectifs régionaux

Au niveau régional, le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD),** qui constitue désormais le volet « déchets » du SRADDET, **traduit l'obligation de la Loi TECV** d'augmenter la part de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière et de réduire les déchets admis en installation de stockage en fixant les objectifs suivants :

- atteindre 57% de valorisation des DMA à l'horizon 2031 (contre 38 % en 2015),
- atteindre 80% de valorisation des déchets du BTP sous forme de matières inertes en 2025 (contre 66 % en 2015),
- limiter les capacités d'incinération et de stockage.

Le SRADDET a fait l'objet de concertation pour prendre en compte les nouveaux éléments de la Loi AGEC en 2024.

Gestion des déchets

Réemploi

Les tonnages du réemploi sont difficiles à estimer, à ce jour, car les chiffres de suivi ne sont pas encore disponibles. Créé en 2023, l'Observatoire national du réemploi permettra prochainement d'avoir accès à ce type de données.

Les produits collectés pour réemploi en Occitanie, estimés via les déchèteries ayant une zone de réemploi, représentent environ **1 290 tonnes** (estimation sur la base des réponses à l'enquête SINOE 2021). À cela s'ajoutent les tonnages réemployés directement en ressourceries. Le tonnage collecté identifié en 2024 pour le réemploi est de 3 200 tonnes.

Valorisation

Au travers de l'enquête ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères, hors déchets inertes), on observe que **la quantité de déchets valorisés, sous forme matière ou énergétique, augmente de manière significative**, passant de 32% en 2016 à 57% en 2022. Cette progression se fait essentiellement au profit de la valorisation énergétique. Cependant, **la quantité de déchets entrante dans ces installations augmente en valeur absolue (+18% en 6 ans)** et l'augmentation de la population (+4,4 % en 6 ans) ne suffit pas à expliquer cette évolution.

La quantité de déchets entrante dans les installations, en Occitanie, est ainsi passée de 3,05 Mt en 2016 à 3,6 Mt en 2022. L'année 2020 n'est pas représentative du fait des confinements répétés et des effets de déstockage réalisés par la population.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ ET DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS EN OCCITANIE

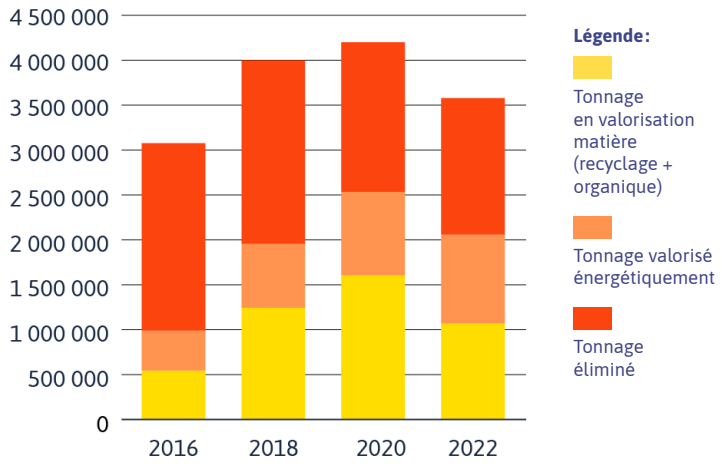

(Source : SINOE - enquêtes ITOM - traitement ORDECO)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ ET DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS EN OCCITANIE

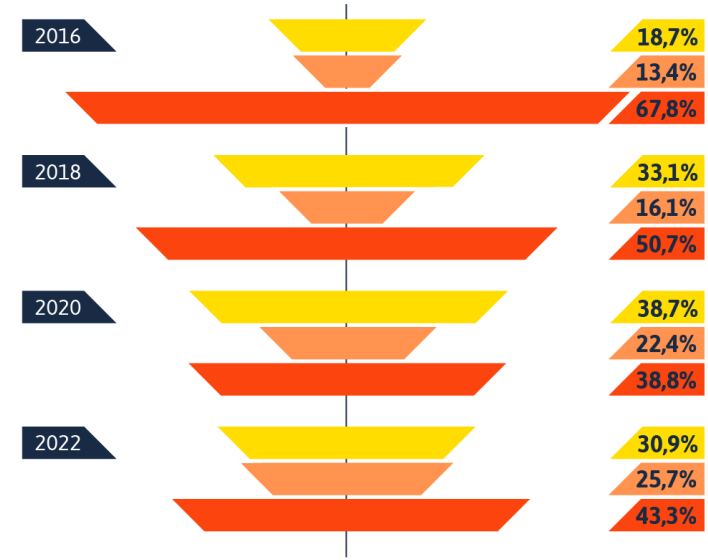

Légende :

Valorisation matière — Valorisation énergétique — Élimination

Si on reprend les données selon le modèle de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, **on observe un début d'inversion de la pyramide : l'élimination diminue au profit de la valorisation.** Ceci traduit la transition vers une économie circulaire qui serait plus complète si la tendance permettait d'observer une augmentation de la valorisation matière en même temps que la baisse des tonnages du fait des actions de prévention.

Recyclage et boucle de réintégration matières

La réincorporation des Matières Premières de Recyclage (MPR) dans la production, constitue une boucle indispensable de circularité. Elle permet d'éviter l'extraction de matière vierge et de renforcer l'indépendance des entreprises vis-à-vis de leurs approvisionnements. Les MPR proviennent des déchets qui, après une opération de recyclage, peuvent être introduits dans les processus de production en substitution, totale ou partielle, des matières premières vierges.

En 2021, au niveau national, 14,3 Mt de matières premières recyclées (hors granulats BTP) ont ainsi été réintroduites dans les processus de fabrication. Ce tonnage a diminué sur les 20 dernières années du fait de la chute de production sidérurgique française. Le taux d'incorporation des autres matériaux évolue peu.

17,5%
Taux d'utilisation circulaire de la matière en France en 2022 (vs 11,5% en UE)
(Source : Eurostat)

Le taux d'utilisation circulaire de matière mesure la part des déchets valorisés sous forme de matières dans l'utilisation globale de matières.

Sitologie

- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/environnement
- www.resourcepanel.org/
- https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6108-dechets-chiffres-cles-edition-2023-9791029720536.html
- www.cycl-op.org/initiative/
- www.cycl-op.org/static/h/forum-economiecirculaire-2021.html
- https://agriculture.gouv.fr/
- www.agencebio.org
- www.ecolabels.fr
- https://programme-occimore.fr/
- https://circulades.univ-toulouse.fr/
- https://data.ademe.fr/datasets/ecolabel-hebergement-touristique
- www.laclefverte.org
- www.greenglobe.com
- www.gites-de-france.com
- www.hotels-au-naturel.com
- www.insee.fr
- www.reseau-synapse.org
- www.cycl-op.org/community/pg/groups/36/eit-en-occitanie
- https://rose-orientation.fr/
- www.terres-efc-occitanie.com
- https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/7086-carnet-des-projets-2024-programme-coop-ter.html
- https://epargnonsnosressources.gouv.fr
- www.arec-occitanie.fr/observatoire-regional-climat-energie-en-occitanie.html
- www.eaufrance.fr
- https://bnpe.eaufrance.fr/
- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7316/download?inline
- https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil
- https://france-pat.fr/
- https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique-r36.html
- https://ressourcerie.fr/notre-observatoire/
- www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs
- https://franceconsigne.fr/
- https://filieres-rep.ademe.fr/observatoire-reemploi-reutilisation/centres-lavage-emballages
- www.sinoe.org
- www.ordeco.org
- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/consommation-de-matieres-et-empreinte-matieres-synthese-des-connaissances-en-2023
- https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/circular-economy/overview

Remerciements

Cet état des lieux a pu être réalisé grâce à la coopération de nombreuses structures régionales et nationales qui, grâce aux échanges et au partage de leurs données, ont permis de mettre en perspective la dynamique circulaire en Occitanie.

Merci aux différents partenaires pour leurs contributions constructives à cette démarche : l'ADEME Occitanie, la Région Occitanie, la DREAL Occitanie, la DRAAF Occitanie, l'INSEE, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie, le Comité Régional Tourisme et Loisirs Terre d'EFC, Occimore, CITEO, REFASHION, FEDEREC Occitanie, BPI, la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air d'Occitanie et La Clef Verte.

Ce document est édité par l'ORDECO, 24 rue du Général Ferrié, 31500 Toulouse - Juin 2025.

Rédaction : Chloé MAISANO (ORDECO), Florence HUC (ADEME)
Conception graphique et illustrations : Céline VANDERKELEN
Photos : page 07 ©Shutterstock-1115455493, page 09 ©Shutterstock-224947675, page 16 ©Shutterstock-2113986509, page 27 et 33 ©Chloé Maisano.

Édité par :

ORDECO
Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie

L'ORDECO est financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité